



CONDITIONS DE GARANTIE ET DE RETOUR:

- 1.** La période de garantie pour les produits de la classes AC3 est de 10 ans dans le logement et de 5 ans pour les lieux de travail. La période de garantie pour les produits de la classes AC4 est de 15 ans dans les logements et les lieux de travail et commence à partir de la date de réception du produit par l'acheteur.
- 2.** Pour les produits défectueux, la définition du défaut, s'il y a, les résultats de test, une image montrant clairement le défaut (photo, vidéo, etc.) avec tout les document demandé, ainsi que pour réclamer leur droit (*) doit être communiqué dans le délai légal à notre société qui est le fabricant. (*) En tant que consommateur, conformément à l'article 11 de la loi n ° 6502 sur la protection du consommateur;
 - a)** Résilier le contrat en déclarant être prêt à retourner les produits vendus.
 - b)** Conservez les produits achetés et demandez une réduction sur le prix de vente.
 - c)** S'il y a la possibilité, vous avez le droit de demander le remplacement du produits defectueux par un numéro non-défectueux.
 - d)** Si possible, utiliser l'un des droits facultatifs faisant objet d'un remplacement
- 3.** Lors de la demande, après examen des documents, une inspection sur place sera effectuée si nécessaire. Conformément aux résultats du 'rapport d'évaluation de produit' à préparer après cette analyse et ces contrôles, il sera déterminé si l'erreur, le défaut ou le défaut indiqué dans le produit est dû à la production, qu'elle soit incluse ou non dans la garantie.
- 4.** La réclamation doit être satisfaite en fonction du type de droit optionnel que vous avez demandé concernant le défaut du produit défectueux couvert par la garantie.
- 5.** La période de réparation maximale est de 30 jours si une réparation est demandée pendant la période de garantie.

CONDITIONS HORS GARANTIE:

- Les conditions de garantie énoncées entreront en vigueur dès la soumission du certificat de garantie.
- Lorsque l'acheteur reçoit le matériel du vendeur, il doit faire la demande pour la facture remplie et le certificat de garantie signée par le fournisseur qui doit être stocké pendant la période de garantie spécifiée.
- Les termes et conditions de la garantie ne sont pas valables si la signature du vendeur, ainsi que les dates de facturation et de livraison ne sont pas spécifiés.

Conditions non couvertes par la garantie;

- a)** Ponçage, et polissage sur le plancher stratifié,.
- b)** Si le plancher est exposé à des catastrophes naturelles telles que les incendies, l'eau, les inondations, etc.
- c)** Pose sur sols humides tels que sauna, salle de bain, toilettes, terrasse extérieure, etc.
- d)** Problèmes liés au non-respect des règles spécifiées dans les instructions d'application.
- e)** Si le sol n'est pas conforme aux règles énoncées dans les instructions d'application.
- f)** Installation, démontage et endommagement incorrects résultant de l'usure, de la casse et des rayures.
- g)** Mauvaise pression, impact et dommages mécaniques sur les panneaux.
- h)** L'entreprise d'installation est responsable des problèmes découlant de l'installation qui ne sont pas conformes aux instructions d'application.
- i)** Avant l'installation, le contrôle du revêtement de sol stratifié à installer dans le secteur résidentiel ou bureau appartient au vendeur et dans le cas de violation des instructions d'application, le vendeur doit informer le client et, si le client insiste, le vendeur doit obtenir un document écrit du client. Sinon, le fournisseur sera responsable des problèmes pouvant survenir concernant la structure du sol.
- j)** L'utilisation d'acide et d'autres produits chimiques sont non couverts par la garantie en cas de détérioration de la surface.
- k)** Les pièces en métal et en pierre peuvent rayer le matériau. Par conséquent, les utilisateurs de produits doivent éviter ces matériaux.

CERTIFICAT DE GARANTIE DU PLANCHER STRATIFIÉ AGT

- l)** Il n'est pas couvert par la garantie si de l'eau s'infiltré par les murs et les fenêtres ou si il y a une inondation dans le bâtiment.
- m)** Ne pas utiliser pour les escalier.
- n)** Si l'installation est contraire aux instructions de l'application, elle n'est pas couverte par la garantie. (Par exemple, l'utilisation du produit de classe 31 sur les lieux de travail où le mouvement humain est intense ou l'utilisation du produit de la 32 dans les zones où les mouvements humains sont très intenses, et la pose mixte de produits de classes 31 et 32.)

Correspondant pour les plaintes et les objections:

Toutes les demandes de plaintes et d'objections peuvent être soumises aux tribunaux des consommateurs et aux commissions d'arbitrage de consommation.

Aucune institution autre que AGT ne peut suggérer des conditions de garantie différentes en dehors de ces conditions.

management de qualité d'agt